

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT 2025-2026-2027

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le rôle triennal d'évaluation foncière 2025-2026-2027 de la Municipalité de Piedmont a été déposé et ledit rôle sera à son deuxième exercice financier (2026). Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, 670, rue Principale à Piedmont durant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé à :

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT 1014, rue Valiquette Sainte-Adèle, Québec, J8B 2M3

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC des Pays-d'en-Haut et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 20° JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2025.

Cathy Durocher

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim